

FAQ – crue

- Interdiction de navigation**
- Levée de l'interdiction de baignade**

Interdiction de navigation : puis-je utiliser un kitesurf ou un paddle

- NON, sont interdits TOUS les engins tel que par exemple :
Kitesurf
Planche à voile
Kayak ou canoë
Aviron ou autre barque à rame
Paddle board (même si utilisé comme planche à bronzer sur la rive).
Bateau moteur ou voilier
etc...

Pour quelle raison la navigation est-elle interdite :

- Les berges étant inondées, chaque petite vague générée par une embarcation induit des dégâts supplémentaires aux rives et infrastructures à proximité
- L'accès aux pontons est dangereux
- Le pourtour des installations portuaires ou des canaux est majoritairement noyé et invisible rendant la navigation périlleuse. Le risque de s'échouer est élevé.
- Les nombreux objets flottants arrachés aux rives inondées rendent la navigation dangereuse
- Concernant l'interdiction des paddles ou autres embarcations ne générant pas de vagues, la loi sur la navigation ne fait pas de distinction entre les différents types d'embarcation.

Puis-je utiliser un matelas pneumatique ou une baudruche sur la plage ?

- OUI. Le matelas pneumatique ou baudruche de plage sont les seuls équipements autorisés dans les limites de 150 m de la rive
- Sous réserves des directives communales qui doivent être respectées (par ex. accès interdit à la rive/plage)

J'ai un bateau amarré dans un port, que faire

- Contrôler quotidiennement l'état des amarres et les tendre à mesure de la baisse des eaux

Je suis pêcheur puis-je naviguer

- NON pour les pêcheurs amateurs,
- OUI pour les pêcheurs professionnels en veillant à générer le moins de vague possible avec son embarcation.

Puis-je faire un tour touristique en bateau de ligne

- NON, la navigation des bateaux de ligne est arrêtée jusqu'à nouvel avis.

La baignade n'est plus interdite, puis-je me baigner n'importe où

- L'analyse microbiologique des eaux, effectuée sur un échantillon de plages accessibles des rives neuchâteloises n'a pas révélé de pollution notoire de l'eau du lac. Cela n'exclut toutefois pas que, par endroits, l'eau soit localement souillée et un avis de prudence est dès lors émis.
- Il subsiste des problèmes liés à l'évacuation des eaux usées, raison pour laquelle les autorités demandent de respecter les éventuelles consignes et restrictions des communes.
- La baignade n'est plus interdite sous réserve des consignes communales qui doivent être respectées.
- Certaines plages sont interdites d'accès en raison de dangers tels que chute d'arbres ou berges devenues instables.
- En raison du niveau du lac encore très élevé de nombreuses rives sont inondées des risques de blessures existent, une grande prudence reste donc de mise.

Où trouver l'information en temps réel sur le niveau du lac de Neuchâtel et cours d'eau

- Carte de vigilance des crues : https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/warnkarte_national.html
- Niveau du lac de Neuchâtel : <https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/2642.html>

Contact :

Cellule communication ORCCAN, Communication.orccan@ne.ch

Neuchâtel, le 22 juillet 2021